



RPI CHAMPLOST / VENIZY

## **Objet : inscriptions scolaires 2025/2026**

Si vous avez un enfant qui doit rentrer en petite section de maternelle à la **rentrée prochaine** ou si vous êtes nouveaux arrivants dans la commune et que votre enfant doit être scolarisé, vous devez l'inscrire à l'école ! L'inscription se fait en deux temps :

### **Dans un premier temps, entre mars et mai, il faut inscrire administrativement les futurs élèves dans la mairie de scolarisation de l'élève.**

Pour cela, vous devez fournir :

- un justificatif de domicile,
- une copie du livret de famille,
- une copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant à jour
- vos coordonnées téléphoniques (des deux représentants légaux) et postales (si adresses différentes pour les deux représentants).
- une copie du jugement si une décision de justice a été prise concernant les enfants.
- un certificat de radiation, si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre école.

**Dans un second temps, début juin** (pour les petites sections de maternelle), vous devez **prendre rendez-vous avec la directrice au 03 86 43 17 40 (maternelle) ou 03 86 43 18 12 (école élémentaire)** afin de finaliser les admissions scolaires. Elles se feront à l'école de Champlost au 22 route de Paris.

### **Fonctionnement du RPI Champlost / Venizy (Regroupement Pédagogique Intercommunal).**

Afin d'offrir la meilleure qualité d'enseignement à nos élèves et de sauvegarder nos écoles, nous avons créé un RPI avec la commune voisine. La répartition des élèves s'effectuera de la manière suivante :

- Les petites et moyennes sections de maternelle seront scolarisées à Champlost.
- Les grandes sections de maternelle, les CP, les CE1, les CE2 et une partie des CM1 iront à l'école de Venizy.
- L'autre partie des CM1 et CM2 reviendront à l'école élémentaire de Champlost.

NB. Les élèves déjà inscrits à l'école de Champlost n'ont pas besoin de se réinscrire à la mairie de Venizy (ou vice-versa) : **les mouvements au sein du RPI se font automatiquement.**

**Si vous habitez une autre commune** et que vous souhaitez scolariser votre enfant dans le RPI Champlost-Venizy, vous devez faire une demande de dérogation dans votre commune de résidence.

#### **Contacts**

Mairie de Champlost : 03 86 43 11 05  
Ecole de Champlost : 03 86 43 18 12

Mairie de Venizy : 03 86 35 09 76  
Ecole de Venizy : 03 86 35 19 37